

Cession d'un terrain à la Société SOMICA - Rue Thomas Edison

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 10 mai 1999, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition du site WEIL-TIL, 17 rue Thomas Edison, propriété cadastrée MX n° 389, 390 et 118) situé en zone UYd du POS de Besançon. Le prix d'acquisition se monte à 7,5 MF.

Cette propriété est constituée de deux entités foncières :

- d'une part le bâtiment et la partie de terrain qui en constitue les dépendances immédiates d'une surface approchée de 3 ha 14 a (parcelles MX 390 - 389 pour partie et 318 pour partie)

- d'autre part un terrain nu restant disponible d'une surface approchée de 1 ha 37 a (parcelles MX 318 pour partie et 389 pour partie). Cette division et ces superficies seront confirmées par un document d'arpentage.

Les valeurs comptables d'acquisition se montent respectivement à 6 000 000 F pour la partie bâtie et 1 500 000 F pour le terrain restant.

L'ensemble immobilier étant mis à disposition de la Société Nouvelle De Repassage (SNDR) par un contrat de location-vente qui fait l'objet d'un autre point de l'ordre du jour, il est proposé dans ce rapport de vendre le terrain disponible à la Société SOMICA.

Cette société de 117 personnes, installée dans le même secteur 6, rue Thomas Edison et spécialisée dans les domaines de l'outillage de précision, du découpage et de l'emboutissage, connaît un important développement nécessitant la construction de 5 500 m² supplémentaires et prévoit la création de 50 emplois dans les 5 années à venir.

Compte tenu de la nature et de la configuration du sol qui se sont révélées, après étude géotechnique, être pénalisantes par rapport au projet et nécessitant des ouvrages complémentaires spécifiques, un accord est intervenu sur le montant de 1,4 MF, l'estimation du service des Domaines s'élevant à 1,5 MF.

L'acquéreur prendra à sa charge la mise en état nécessaire des sols.

Cette opération permettra donc de terminer la cession de l'ancien site WEIL-TIL.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider de la vente du terrain décrit ci-dessus (parcelle MX n° 118 et 389 p. pour une superficie de 1 ha 36 a 94 ca) pour une somme de 1,4 MF

- autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir

- ouvrir au budget les crédits correspondants :

Imputation budgétaire		Fonctionnement		Investissement	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
92.90.775.99011.30100	Produit de la vente à SOMICA	1 400 000			
934.675.99011.20200	Valeur comptable de l'immobilisation		1 500 000		
914.2111.99011.20200	Valeur comptable de l'immobilisation			1 500 000	
914.192.99011.20200	Différence sur réalisation (négative)				100 000
934.776.99011.20200	Différence sur réalisation (négative)	100 000			
TOTAUX		1 500 000	1 500 000	1 500 000	100 000

«**M. BOICHON** : Cette société était pratiquement sur le point de quitter Besançon pour des projets d'extension à l'extérieur. Nous les avons rencontrés au mois de juin, ils ont été intéressés pour reprendre cette parcelle de terrain et nous avons donc concrétisé la vente des 1,37 ha au prix de 1,4 MF. La société SOMICA s'est engagée par lettre à construire sur cette parcelle un bâtiment de 5 000 m² et ils se sont surtout engagés au niveau de l'évolution de leur effectif, de créer 10 à 15 postes dans les 18 mois qui vont suivre leur installation, puis 5 à 10 postes supplémentaires par an pendant 4 ans, c'est-à-dire que cette opération SOMICA devra en principe créer une bonne cinquantaine de postes supplémentaires. Sur cette opération globale WEIL-TIL, voyez que nous avons cette fois-ci deux entreprises installées qui, en période normale de fonctionnement, auront créé entre 140 et 150 postes».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Urbanisme et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce dossier.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.